

Le 11 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 février 2019 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc-André Trottier, Stéphane Savard, Yves Tourangeau, Francis Hamelin et madame Christina Perron formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

SM-030-02-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté selon les modifications suivantes :

Reporté :

6m) Offre de services professionnels : étude écologique pour une demande de certificat d'autorisation dans le cadre d'un projet de déplacement d'une desserte de voie ferrée

SM-031-02-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 21 janvier 2019 tel que rédigé.

SM-032-02-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 28 janvier 2019 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-033-02-19

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2019 et de décembre 2018 au montant de 558 906,53 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

| | |
|--------------------------|--|
| salaires : | 110 167,49 \$ |
| comptes à payer : | 200 781,87 \$ (2019) 27 449,44 \$ (2018) |
| journaux des déboursés : | 220 507,73 \$ |

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2019

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 janvier 2019 et est disposée à répondre aux questions.

SM-034-02-19

SÉANCES DU CONSEIL FILMÉES PAR CJSR : CONTRAT POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que dans un esprit de transparence de l'accès à l'information et de la participation et l'engagement des citoyens tel qu'il en est reflété par la *Loi 122 « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

CONSIDÉRANT la proposition reçue par CJSR de filmer les séances de conseil au montant de 180,\$/séance incluant le montage, le tournage et la diffusion dans une case horaire de Déry Télécom, et un montant de 100,\$/séance incluant l'hébergement sur leur site (trois dernières séances), archivage des séances et copie des séances sur DVD;

CONSIDÉRANT les commentaires positifs reçus des citoyens et la commodité pour certains d'avoir accès aux informations transmises lors de la séance du Conseil;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil demande à CJSR de filmer les séances du Conseil pour l'année 2019 pour un montant total de 3 360\$, taxes en sus.

QUE le Conseil se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'entente faite avec CJSR sans pénalité par un avis écrit de 15 jours avant la prochaine séance ordinaire.

| |
|--|
| Monsieur Marc-André Trottier, conseiller, se retire de la table des délibérations. |
|--|

SM-035-02-19

**OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES
ARMES À FEU DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce registre (17 millions \$ pour la mise en place et 5 millions \$ annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions \$ à 2 milliards \$), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

QUE le Conseil exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député provincial de Portneuf et à la MRC de Portneuf.

| |
|--|
| Monsieur Marc-André Trottier, conseiller, reprend sa place à la table des délibérations. |
|--|

SM-036-02-19

ACHAT D'ORDINATEURS ET MISE À JOUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler certains ordinateurs désuets et de faire la mise à jour pour l'administration à l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Techni PC concernant l'achat et la mise à jour d'ordinateurs ainsi que les services inclus pour la mise en place;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de Techni PC au montant d'environ 6 500\$, taxes en sus pour l'achat d'un ordinateur, deux portables, autres équipements informatiques complémentaires ainsi que l'installation et la mise à jour des autres ordinateurs.

**TECQ 2019-2023 : RECONNAISSANCE DES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX**

- ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;
- ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- ATTENDU QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement

fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE

la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Joël Godin et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

SM-038-02-19

**BAIL DE LOCATION: CHAMPAGNE ET MATTE,
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

CONSIDÉRANT

que le bail entre la Ville et Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres pour la location de locaux au 2^e étage de l'Hôtel de ville a pris fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT

la décision de Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres de déménager en cours d'année 2019;

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue entre les deux (2) parties;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bail entre la Ville de Saint-Marc-des-Carières et Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres soit renouvelé de janvier à avril 2019.

QUE le prix du loyer soit augmenté de 1.5% portant le montant à 1 040,38\$ pour les prochains mois.

QUE le bail puisse être renouvelé au mois si des retards avant le déménagement se présentent.

QU'un nouveau bail soit fait entre les parties si le locataire change d'avis.

QUE la Ville soit avertie le mois avant le départ du locataire.

QUE toutes les autres clauses du bail précédant font parties intégrantes de l'entente.

QUE cette entente soit rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents s'y rapportant.

SM-039-02-19

APPEL D'OFFRES : SERVICE DE GESTION PARASITAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de service de Maheu & Maheu concernant le service de gestion parasitaire reçue le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil retienne les services Maheu & Maheu pour un montant de 720,\$ par année, taxes en sus, pour le service de gestion parasitaire pour l'Hôtel de ville, le centre récréatif Chantal Petitclerc et le centre communautaire et culturel à partir du 1^{er} mars 2019.

QUE le contrat avec L'Heureux gestion parasitaire prendra fin le 1^{er} mars 2019.

SM-040-02-19

**MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY POUR FIN
DE PERCEPTION DE TAXES IMPAYÉES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes*, le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la Ville, devant la Cour municipale ayant juridiction sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire régulariser un dossier dont les taxes sont toujours impayées;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la directrice générale /greffière-trésorière à transmettre le dossier portant le matricule F-1672-01-6097 pour lequel des taxes sont toujours dues depuis les exercices financiers 2016 à 2018 aux procureurs de la Ville, soit ceux de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., pour que ces derniers accomplissent tout geste utile aux fins de la perception des taxes impayées incluant notamment, mais non limitativement, la transmission d'une mise en demeure et l'introduction de procédures judiciaires à la Cour municipale de Saint-Raymond.

SM-041-02-19

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF :
APPROBATION DU BUDGET 2019**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf :

| | |
|------------------------|-------------|
| - Revenus budgétés : | 90 860,\$ |
| - Dépenses budgétées : | 173 018,\$ |
| - Déficit : | (82 158,\$) |

SM-042-02-19

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET
2**

ATTENDU QUE

le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE

la Ville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE

la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Casimir pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières autorise le maire et/ou la directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

SM-043-02-19

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 1 (2018), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

SM-044-02-19

CTRP : AJOUT D'UN ARRÊT À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

CONSIDÉRANT qu'il y a des demandes de citoyens d'avoir un arrêt pour le transport collectif dans la zone centrale de la Ville pour ceux qui se déplacent à pieds et qui résident dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil est favorable à l'ajout d'un arrêt pour le transport collectif au coin du boulevard Bona-Dussault et la rue du Collège pour desservir entre autres, les citoyens ne pouvant se rendre à l'arrêt du Bravo Pizzeria.

QUE cet arrêt ne servira qu'aux personnes se déplaçant à pied et qu'aucun stationnement de véhicules ne se fasse à proximité dans les rues.

QUE l'arrêt au Bravo Pizzeria poursuit sa vocation en offrant un nombre suffisant de stationnement réservé exclusivement aux utilisateurs du service.

QUE ce nouvel arrêt devrait être en fonction d'ici la fin mai 2019.

QUE la Ville consent à effectuer l'entretien annuel de l'arrêt au coin du boulevard Bona-Dussault et la rue du Collège.

SM-045-02-19

**ACHAT D'UN PROJECTEUR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ET CULTUREL**

CONSIDÉRANT que le projecteur au centre communautaire et culturel est hors d'usage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser l'équipement afin de répondre aux besoins croissants et de l'utilisation variée du centre communautaire et culturel;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à diverses compagnies;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur des loisirs à procéder à l'achat du projecteur au montant de 7 562,\$, taxes en sus, auprès de Sonorisations Daniel Tanguay.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DÉPLACEMENT D'UNE DESSERTE DE VOIE FERRÉE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

SM-046-02-19

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : DÉVELOPPEMENT PROJETÉ DANS LE PROLONGEMENT DES RUES MARTEL ET DU MOULIN

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville, une offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc. pour l'étude préliminaire visant à desservir en aqueduc, égout sanitaire et pluvial le futur développement résidentiel a été présentée;

CONSIDÉRANT que cette étude permettra à la Ville de planifier les budgets de construction pour le nouveau développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte les services professionnels de Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire visant à desservir en aqueduc, égout sanitaire et pluvial le futur développement résidentiel, pour une enveloppe budgétaire de 25 000,\$, taxes en sus.

SM-047-02-19

FACTURE : RÉFECTION DE L'AVENUE DU TERROIR ET DE LA RUE ST-ANDRÉ : RETENUE SPÉCIALE : PAIEMENT FINAL : CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #001972 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 1 304,62 \$, taxes en sus, pour la retenue spéciale du paiement final concernant la réfection de l'avenue du Terroir et la rue St-André.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04035-711.

SM-048-02-19

FACTURES 2018 : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

CONSIDÉRANT qu'un montant de 345,80 \$, taxes en sus, sur la facture de Tremblay Bois Mignault Lemay concerne la demande d'exclusion pour l'agrandissement de l'usine de Machitech inc.;

CONSIDÉRANT que selon l'entente prise avec Machitech inc. le 10 mai 2017 par courriel mentionnant que la ville de Saint-Marc-des-Carières paie le premier 2 000,\$ pour la demande d'exclusion pour permettre l'agrandissement de l'usine Machitech (SM-109-05-17) et que les sommes restantes sont défrayées par Machitech suivant une facturation;

CONSIDÉRANT que le 2000,\$ assumé par la Ville a été payé le 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures pour un montant de 4 464,40 \$, taxes en sus, pour des services professionnels à Tremblay Bois Mignault Lemay dont voici le détail :

| | | |
|--------|-----------------------------------|-------------|
| 113094 | Règlement gestion contractuelle | 1 385,65 \$ |
| 113095 | Nouveau développement résidentiel | 2 012,85 \$ |
| 113096 | Machitech inc. | 345,80 \$ |
| 113097 | Acquisition d'un immeuble | 717,10 \$ |

QUE selon l'entente survenue entre la Ville et Machitech inc., que leur soit envoyée une facture au montant de 345,80 \$, taxes en sus.

SM-049-02-19

**FACTURE : ÉTUDE DES MESURES COMPENSATOIRES POUR
LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : TETRA
TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude des mesures compensatoires au montant de 9 500,\$, taxes en sus selon la résolution SM-209-09-18;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60600714 au montant de 767,65 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude des mesures compensatoires pour le nouveau développement résidentiel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-050-02-19

**FACTURE : PLANS, DEVIS ET APPEL D'OFFRES POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE POUR LE NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour les plans, devis et appel d'offres pour la construction d'une nouvelle rue au montant de 17 500,\$, taxes en sus selon la résolution SM-233-10-18;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60600723 au montant de 2 079,85 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. pour les plans, devis et appel d'offres pour la construction d'une nouvelle rue pour le nouveau développement résidentiel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-051-02-19

**FACTURE : ÉTUDES ENVIRONNEMENTALE, ÉCOLOGIQUE
ET DE CARACTÉRISATION DE MILIEU HUMIDE POUR LE
NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : TETRA TECH
QI INC.**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'études environnementale, écologique et de caractérisation de milieu humide au montant de 20 000,\$, taxes en sus selon la résolution SM-209-09-18;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60600734 au montant de 1 681,10 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'études environnementale, écologique et de caractérisation de milieu humide pour le nouveau développement résidentiel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-052-02-19

**FACTURE : PLANS, DEVIS ET APPEL D'OFFRES : AVENUE
NARCISSE ET RUE DE LA STATION : TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour les plans, devis et appel d'offres sur l'avenue Narcisse et la rue de la station pour une enveloppe budgétaire de 23 000,\$ selon la résolution SM-281-12-18;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60601019 au montant de 2 163,23 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. les plans, devis et appel d'offres sur l'avenue Narcisse et la rue de la station.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05042-721.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-053-02-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h35.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire